

Hawa

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMMISSARIAT A LA SECURITE
ALIMENTAIRE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

COMMUNIQUE FINAL

Le conseil National de Sécurité Alimentaire s'est réuni en Session Ordinaire le Jeudi 05 Mai 2005 dans la Salle de Conférence de la Direction Générale de la Dette Publique sous la présidence de son Excellence Monsieur Ousmane Issoufi Maïga, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Etaients Présents des membres du Gouvernement, les Gouverneurs des régions et du District de Bamako, les représentants des Institutions de la République, de la Société Civile et des Partenaires au Développement.

Après adoption de son ordre du jour qui a porté sur :

- l'examen de la situation alimentaire ;
- les mesures d'atténuation des difficultés alimentaires ;
- les perspectives jusqu'en septembre 2005-05.

Le Conseil a discuté entre autres :

- la situation alimentaire précaire et les mesures d'atténuation des difficultés alimentaires ;
- l'approvisionnement des marchés ;
- les niveaux des prix des céréales et les dispositions prises pour leur maîtrise ;
- les distributions alimentaires gratuites, dont les critères de choix des Communes et les dispositions à prendre pour l'atteinte effective des cibles ;
- la nécessité de développer les actions alternatives aux distributions alimentaires ;
- la qualité des produits agro-alimentaires et des engrais ;

Après discussions le Conseil National de Sécurité alimentaire a formulé les recommandations suivantes.

- L'examen de la situation alimentaire au niveau de toutes les régions et du District de Bamako en vue de prendre en compte des nouvelles Communes en difficulté alimentaire ;
- La mise en place diligente des banques de céréales ;
- L'appui aux producteurs en semences pour la campagne 2005-2006 ;
- L'information et la sensibilisation sur les critères de distribution alimentaire ;
- Le suivi des prix de vente de l'aliment bétail et du riz qui ont fait l'objet d'une suspension de la TVA ;
- La sensibilisation des opérateurs pour la mise sur le marché des céréales ;
- L'encouragement des importations des riz et de maïs après examen de la situation par les Ministères de l'Economie et des Finances, des Industries et du Commerce.
- La mise en place diligente des organes de gestion de la sécurité alimentaire dans les Régions, Cercles et Communes conformément au décret 0376/PRM du 25 avril 2005, pour veiller à l'atteinte des objectifs et des populations cibles dans le cadre des distributions alimentaires ;
- L'élaboration et l'exécution de programmes régionaux locaux et Communaux de Sécurité alimentaire en vue de répondre aux préoccupations des populations ;
- l'organisation de consultation au niveau des cercles et des régions sur les résultats des évaluations technique et socioéconomiques du SAP ;
- le renforcement des capacités du SAP en vue de l'amélioration des méthodes d'évaluation en y intégrant les aspects sociologiques ;

- la proposition à moyen terme d'actions alternatives aux distributions alimentaires gratuites en rapport avec les populations ;
- la revue du projet d'appui aux pêcheurs en ciblant les plus nécessiteux ;
- la poursuite de la recherche de financement pour la reconstitution du stock National de Sécurité, le fonds de sécurité alimentaire, l'appui en semences, la mise en œuvre du Plan National de Réponse et la Création du fonds de calamité.
- La dynamisation de la Composante Nationale d'élaboration du bilan céréalier ;

Fait à Bamako, le 05/05/2005

LE CONSEIL NATIONAL